



huissier/ loyers impayés

Par **Daniel32**, le **12/05/2025** à **09:55**

Bonjour j ai fait appel à un huissier il y a une vingtaine d'année concernant des loyers impayés d'un ancien locataire . Je lui ai récemment demandé un décompte des sommes encore dues .
Il m'a répondu que son comptable ferait rapidement un virement d'une somme disponible.
Trois mois après , toujours pas de nouvelles
Quels sont mes recours ainsi que vos conseils ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **12/05/2025** à **11:40**

bonjour,
depuis 20 ans, vous ne vous êtes jamais soucié des suites du mandat que vous avez donné à ce commissaire de justice ?
salutations

Par **Daniel32**, le **12/05/2025** à **12:14**

j'ai eu pendant des années des petites sommes et depuis cinq ans plus rien..... je pensais que les sommes étaient réglées en totalité..... je ne connais pas trop les démarches que je pourrai faire....
Que feriez vous à ma place ? Merci

Par **nihilscio**, le **12/05/2025** à **13:08**

Bonjour,
L'huissier vous doit bien entendu des comptes et vous verser ce qui vous revient.

Il faudrait le relancer. Pour poursuivre le recouvrement contre l'ancien locataire, c'est à voir. L'action n'est pas prescrite. Mais connaissez-vous son domicile ? Est-il solvable ? Insister risque peut-être de coûter assez cher sans rien vous rapporter.rnrn rnrn

Par **Daniel32**, le **12/05/2025** à **16:26**

La personne doit maintenant être très âgée et je ne connais ni son domicile ni sa solvabilité.rnrnJ ai juste demandé un décompte des sommes encore dues . rnrnSi jamais cette personne décède l'affaire sera close ?